



Monsieur le Président, mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Le gouvernement a rendu public son projet d'ordonnance. Les contre-réformes annoncées s'inscrivent dans la volonté de faire baisser le coût du travail, de casser les services publics républicains, de faire disparaître les garanties collectives, les acquis arrachés par les salariés avec leurs organisations. Le fil à plomb de cette politique, c'est l'offensive engagée contre la hiérarchie des normes à travers le projet de réforme du Code du travail. La Commission Exécutive Confédérale FO affirme : *« nombre d'éléments constituent aujourd'hui une régression sociale et sont en tant que tels inacceptables, ce qui explique notamment que dans les consultations officielles et obligatoires qui seront organisées, FO votera contre, et ce d'autant qu'à la lecture des textes d'autres éléments négatifs apparaissent »*. Nous n'accepteront pas la mort sur ordonnance du Code du travail.

La liste des attaques contre les conquêtes ouvrières et la jeunesse est longue : la loi travail qui concentre tout, le gel du point d'indice, la restauration du jour de carence pour maladie, l'augmentation de 1,7% de la C.S.G avec les attaques contre la Sécurité Sociale et son financement lié au salaire différé, la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de retraite, la suppression programmée de 120 000 postes de fonctionnaires dont 20 000 dans l'Education nationale, la poursuite de la contractualisation de la fonction publique et parallèlement la suppression de 150 000 emplois aidés dont 20 000 dans l'Education Nationale, la contre réforme annoncée de la formation, les 330 m€ repris sur le budget des collectivités territoriales et les 13 Mds € de baisse de dotations à venir, la baisse des A.P.L. Pour le patronat par contre, le gouvernement sanctuarise les 50 milliards du pacte de responsabilité au nom de la lutte contre le chômage, avec les résultats que l'on sait.

En poursuivant ses attaques contre lessalariés, les fonctionnaires, les travailleurs précaires, les retraités, la jeunesse, l'école, les universités, les collectivités territoriales, le président Macron cumule une baisse de popularité de 24 points en deux mois, perte jamais atteinte par aucun président de la république. Pour tout observateur attentif, ce profond rejet était contenu par la défiance exprimée dès le second tour des élections, avec un score inégalé de plus de 4 millions de votes blancs ou nuls et une abstention supérieure au quart des inscrits.

La FNEC-FP FO réaffirme son cahier de revendications :

- Contre la loi travail XXL
- Pour les créations de postes dans l'éducation nationale
- Pour l'augmentation du point d'indice et la revalorisation salariale
- Contre la suppression des emplois contractuels et pour leur transformation en emplois statutaires
- Pour le maintien du code des retraites
- Contre la journée de carence

Se saisissant de la possibilité de dérogation à la réforme des rythmes scolaires, que FO a toujours combattue, ce sont plus d'un tiers des communes de France qui repassent à 4 jours dès cette rentrée.

Dans notre département, 39 demandes ont été effectuées en dépit des obstacles dressés par notre administration et d'un calendrier scandaleusement serré. Sur ces 39, 10 seulement ont reçu un accord. Certains refus sont motivés par les horaires des APC au regard de contraintes des transports scolaires. Si le problème vient des horaires des transports scolaires, ils doivent s'adapter car ce n'est pas à eux de déterminer les horaires des écoles.

En aucun cas la question des APC ne peut légitimer un refus ; en effet, la mise en place des APC relève de la responsabilité individuelle des enseignants. Elle ne peut donc être traitée qu'à la rentrée avec les enseignants effectivement en poste dans l'école.

Enfin, si toutes les écoles repassent à 4 jours cela réglera énormément de problèmes liés aux compléments et aux remplacements des temps partiels, dont les horaires sont aujourd'hui complètement décousus.

Dans le projet de règlement intérieur, il est spécifié que, avant d'accorder une dérogation pour le passage à 4 jours, « le directeur académique s'assure de la qualité éducative des activités périscolaires proposées ». La Fnec-FP FO est attachée à défendre la spécificité de l'école et de l'Education nationale. Pour notre fédération, le périscolaire relève de la responsabilité des mairies et il n'appartient pas aux responsables de l'Education nationale d'en valider la qualité. Plus que jamais, le SNUDI-FO revendique l'établissement partout en France d'un même rythme national : la semaine de 4 jours sur 36 semaines dans toutes les écoles, dans toutes les communes.

C'est avec beaucoup d'inquiétude que nous avons appris la décision gouvernementale de réduire de façon drastique le nombre de contrats aidés.

Notre organisation, qui a toujours dénoncé le caractère précaire de ces contrats de travail, considère que la seule évolution positive pour ces salariés est leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique et non leur suppression, mesure qui fragilisera d'autant plus les personnes occupant ces emplois.

Nous sommes également extrêmement inquiets des conséquences d'une telle décision sur le fonctionnement des écoles et des établissements. Dans les établissements scolaires, bon nombre de missions sont confiées à des personnes en contrats aidés (AESH pour les enfants handicapés, aide à la direction dans les écoles, surveillance...). De plus, les collectivités locales ont recours à ces contrats précaires pour la restauration, le nettoyage et l'entretien des locaux, le périscolaire... Comment assurer le bon fonctionnement des cantines, des écoles, et la prise en charge des élèves handicapés si les personnels chargés d'effectuer ces missions voient leurs emplois supprimés ?

C'est ce constat qui a contraint les maires de plusieurs départements à reporter la rentrée. Pour la FNEC FP-FO, cette décision est totalement légitime.

D'une manière générale, personne ne peut comprendre ce plan de suppressions d'emplois qui frappe les personnels les plus précaires et qui risque de gravement compromettre le bon fonctionnement de l'école et la réalisation de ses missions.

Les conditions de travail des enseignants deviennent de plus en plus difficiles chaque année pour de nombreuses raisons. Nombre d'entre elles proviennent de la dégradation des conditions de vie des parents d'élèves, d'autres de la politique des ministres de l'Education nationale.

Pour ce qui est de la politique des ministres de l'Education nationale, nous pouvons y intégrer la politique du bourrage des classes à répétition, qui année après année impose des contraintes de travail plus lourdes et plus pénibles.

Plus une classe est chargée, plus il y aura de fatigue physique et nerveuse des élèves et de l'enseignant, de bruit ambiant, de positionnement disciplinaire, de temps de corrections et de rédaction des livrets scolaires, de temps à recevoir individuellement chaque parent, de difficultés à assurer le suivi individuel des élèves au point de le rendre parfois impossible, plus de temps à consacrer à l'organisation, moins de temps pour se renouveler et se repositionner professionnellement.

Ces situations sont constitutives d'un facteur d'épuisement professionnel.

La multiplication des demandes de temps partiel, que vous accordez uniquement en fonction des contraintes de la formation initiale ou pour situation médicale que vous estimez suffisamment lourde et non en fonction des besoins humains, démontre que nombre de collègues sont affectés par cette souffrance au travail.

Aussi, nous vous demandons de répondre favorablement à toutes les écoles qui sollicitent une ouverture de classe et qui nous ont confié la défense de leurs dossiers.

Le snudi FO a recueilli pour cette rentrée 13 demandes d'ouverture de classe, dont 3 élémentaires à plus de 27 de moyenne et 3 maternelles à plus de 32 de moyenne, et 2 demandes de décharge exceptionnelle de direction. L'école élémentaire Niboul de Toulouse vous demande, par l'ouverture d'une classe, la reconnaissance des difficultés liées à sa population scolaire de type REP.

Nous avons connu la création des ZEP, leur transformation en REP, leur dédoublement en REP et REP+, puis la suppression de nombreuses REP. Nous avons connu la création des PDMQDC puis leur suppression partielle, le dédoublement des CP de REP+ et enfin la rentrée en musique.

Ces lubies ministérielles, permettez moi l'euphémisme, sont « charmantes ». Le problème, c'est qu'elles se font toujours à moyens constants voire parfois à moyens réduits.

Ce dont les enseignants ont besoin, c'est de stabilité et de liberté pédagogique pour mettre en œuvre des programmes qui ne changent pas tous les 2 ou 3 ans, accompagnés des parutions de nouveaux manuels scolaires, au plus grand profit des éditeurs scolaires.

Il est compliqué pour les enseignants d'appliquer une chose un jour et de devoir changer à chaque fois que le ministre change.

Le dédoublement à 12 des CP et des CE1 de REP et REP+ n'était une revendication ni des personnels ni des syndicats. Mais par cette mesure, le ministre reconnaît explicitement que la baisse des effectifs participe grandement à la réussite scolaire. Alors, s'il est réellement attaché à la réussite des élèves, il doit prendre une mesure généralisée d'abaissement des effectifs dans toutes les classes de toutes les écoles, comme le demande FO.

Nous demandons de nouveau que les écoles REP de Toulouse puissent enfin bénéficier des mêmes moyens que les écoles REP+.

FO revendique :

- une baisse significative des seuils d'ouverture ;
- l'ouverture de toutes les classes nécessaires pour qu'il n'y ait plus une classe à plus de 25 élèves et 20 en REP ;
- le recrutement de titulaires et non de contractuels
- la prise en compte dans les effectifs des élèves de moins de 3 ans lorsqu'ils sont accueillis ;
- la création des postes de titulaires remplaçants nécessaires pour garantir le remplacement effectif des enseignants tout au long de l'année ;
- le rétablissement des postes de Rased ;
- aucune ULIS à plus de 12 élèves et la prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs puisqu'ils sont inclus et inscrits dans les classes ordinaires ;
- des ouvertures de classes pour les élèves non francophones ;
- le renforcement des décharges de direction partout où c'est nécessaire ;
- le rétablissement et l'augmentation des moyens pour les établissements spécialisés afin que tous les élèves qui en ont besoin puissent bénéficier d'un enseignement et de soins adaptés ;
- aucune suppression de poste pour mettre en œuvre une nouvelle mesure, aucune nouvelle mesure au détriment des ouvertures de classes.

C'est sur ces bases que nous nous rassemblerons aujourd'hui 6 septembre.